

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023_06_031-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023
Convocation du 20 juin 20223

N° 2023_06_031

Objet : Jeunesse - Appel à Projet MSA « Appel à Projet Jeune »

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTE, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Guy Clément, Vice-Président en charge de l'enfance et des actions sociales rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, dans le cadre de la convention territoriale globale, souhaite favoriser l'implication et l'esprit collectif des jeunes de son territoire.

Au titre du projet de réhabilitation aux abords du collège Henri Ageron à Vallon Pont d'Arc, le service jeunesse de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche accompagne un groupe de 18 collégiens dans une réflexion de création d'un espace intergénérationnel et sportif. Ce projet se monte en collaboration avec les porteurs de « Petites Villes de Demain » et souhaite associer la commune de Vallon Pont d'Arc notamment par l'intermédiaire de son conseil Municipal Jeune.

Le groupe aborde les problématiques de mobilités, intergénérationaux, de genre, environnementaux et l'aspect financier.

Dans ce cadre, le service jeunesse peut demander une aide financière auprès de la MSA de 3 000 € compléter par une bourse nationale de 1 500 à 2 500 € si le projet est retenu par la MSA Nationale.

Cette aide financière viendrait en complément des autres co-financements de ce projet.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette demande de subvention,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Président à solliciter et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention auprès de la MSA.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON